

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2022-02

Réglementation provisoire d'interdiction de stationner, afin de réaliser les travaux nécessaires sur le réseau Télécom pour rehausser une chambre L1T Télécom, localisée sur la route départementale 618 Lat. 42.806139 I

Le Maire de la commune de SAINT-AVENTIN,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.212-1, L2212-2 et L. 2213-4 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de Cassagne Electricité, mandatée par ORANGE reçue par mail le 11 Janvier 2021 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sûreté et la commodité pour l'organisation et le déroulement de ces travaux ;

Arrête

Article 1 : INTERDICTION DE STATIONNER

Pour assurer la sécurité des travaux relatifs au rehaussement d'une chambre L1T Télécom réalisé par l'entreprise Cassagne mandatée par Orange, il est interdit de stationner sur la zone de chantier (voir plan joint) à compter du 17 janvier 2022 08 h jusqu'au 21/01/2022.

Article 2 : SECURITE

L'entreprise CASSAGNE mandatée par ORANGE est chargée de la sécurité du chantier et de ses abords. Tout manquement aux règles de sécurité pourra entraîner la révocation du présent arrêté.

Le permissionnaire est responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'occupation ou de l'exploitation des ouvrages. Il sera tenu de maintenir en permanence en bon état et ses frais exclusifs tous les ouvrages faisant l'objet de la permission de voirie.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans le même temps adressé pour information :

- ✓ M. le Responsable du secteur Routier de Bagnères de Luchon ;

Article 4 :

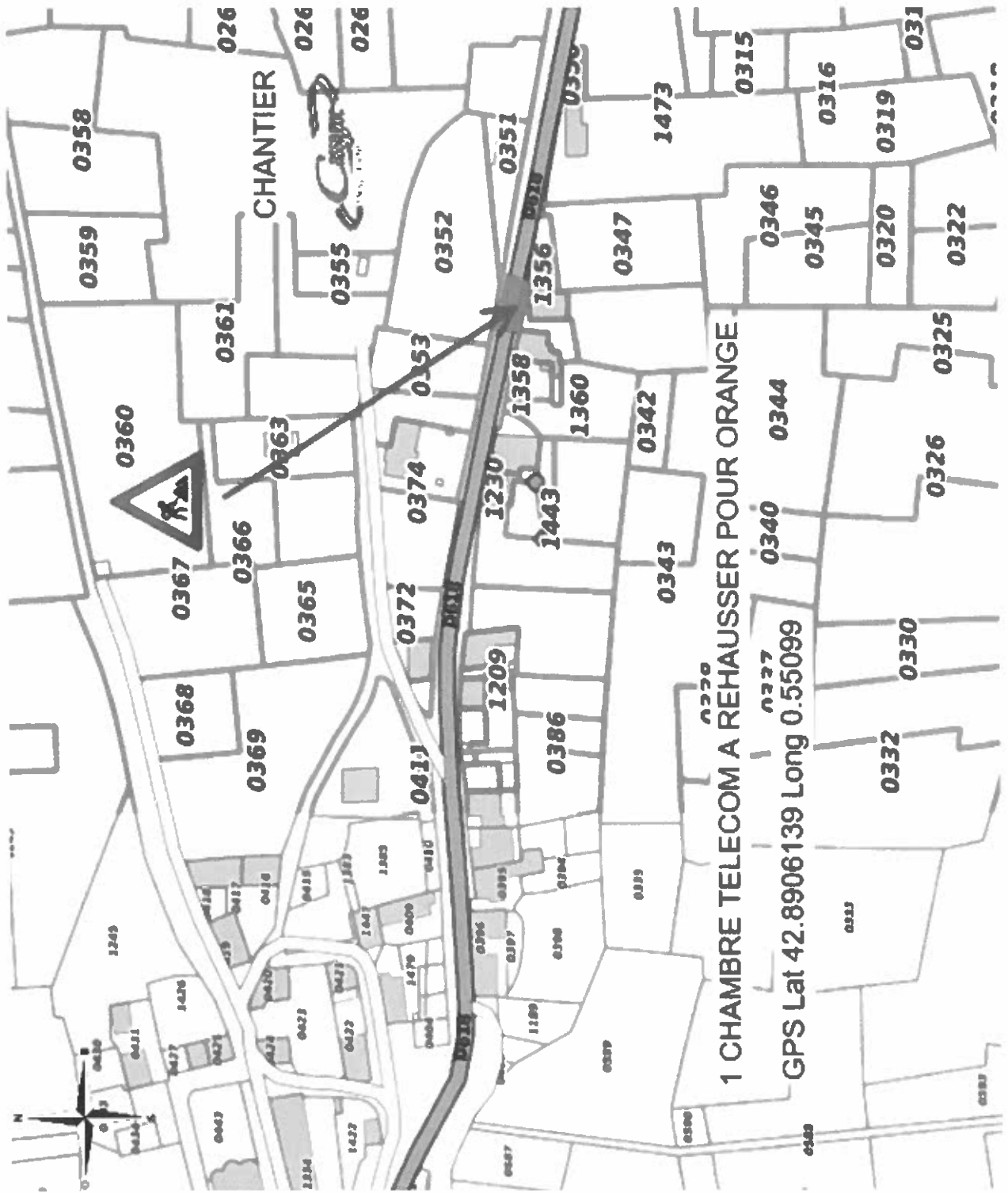
Le Maire, le permissionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et inscrit au registre des actes de la mairie.

Fait à SAINT-AVENTIN, 14/01/2022

Le Maire

Jean-Claude TINE





1 CHAMBRE TELECOM A REHAUSSER POUR ORANGE

GPS Lat 42.8906139 Long 0.55099

Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensi
 on="2">0.550918 42.806193 0.551087 42.806162 0.55106 42.806122 0.550912 42.806142 0.550918 42.806193
 </gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>